

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-098 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2014

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès verbal de la séance du 2 juillet 2014 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 2 juillet 2014.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

Arrivée de Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

N°2014-099 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la décision de réaliser un diagnostic des ressources de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, sur les bases fiscales des locaux affectés à l'habitation et aux activités économiques, visant à optimiser la fiscalité locale,

Considérant que la dépense afférente à ce diagnostic s'élève à 14 400,00 €, et doit être inscrite en section de fonctionnement du budget principal, au compte 617 « études et recherches », pour moitié soit 7 200,00 € au budget 2014, et pour moitié soit 7 200,00 € au budget 2015,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus au budget 2014,

Considérant que le compte 022 « dépenses imprévues » dispose des crédits suffisants pour être virés partiellement au compte 617 « études et recherches »,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 7 200,00 €, depuis le compte 022 « dépenses imprévues » vers le compte 617 « études et recherches », en section de fonctionnement du budget principal :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	7 200,00 €			
011-617 Etudes et recherches		7 200,00 €		
Total	7 200,00 €	7 200,00 €		

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-100 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus à l'opération n°82 « petit patrimoine 2010/2011 », à hauteur de 10 322,00 €, pour la restauration de la fontaine de la Cigale à St Clair et du four à pain de l'Argentière à Gourdon,

Considérant les crédits budgétaires prévus à l'opération n°83 « petit patrimoine 2012/2013 », à hauteur de 19 640,00 €, pour la restauration du lavoir du Couderc à St Projet, de la fontaine lavoir de Soucirac, du lavoir de Lavayssière à Anglars-Nozac et de la grille pompe de Costeraste à Gourdon,

Considérant que les crédits prévus aux opérations n°s 82 et 83 sont insuffisants afin de réaliser la totalité des travaux de restauration nécessaires,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°33 « acquisition matériel voirie », à hauteur de 10 000,00 €, pour l'acquisition d'un véhicule, ne seront pas utilisés, et sont donc disponibles pour être virés à l'opération n°82,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°93 « travaux voirie 2014 », à hauteur de 100 000,00 €, pour l'aménagement de la voie d'accès de Lafagette à Gourdon, ne seront pas utilisés entièrement, et sont donc disponibles pour être virés partiellement, à hauteur de 20 000,00 €, à l'opération n°83,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante, afin de procéder aux virements de crédits nécessaires, à hauteur de 10 000,00 €, depuis l'opération n°33 « acquisition matériel voirie », vers l'opération n°82 « petit patrimoine 2010/2011 », et à hauteur de 20 000,00 €, depuis l'opération n°93

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

« travaux voirie 2014 », vers l'opération n°83 « petit patrimoine 2012/2013 », en section d'investissement du budget principal :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21571-33 Matériel de voirie roulant	10 000,00 €			
21-21751-93 Réseaux de voirie	20 000,00 €			
21-21738-82 Autres constructions		10 000,00 €		
21-21738-83 Autres constructions		20 000,00 €		
Total	30 000,00 €	30 000,00 €		

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-101 : DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus à l'opération n°75 « locaux jeunesse », à hauteur de 9000,00 €, pour l'aménagement du rez-de-chaussée des locaux de la Bicoque à Gourdon,

Considérant que ces crédits sont insuffisants afin de permettre à la fois les travaux d'aménagement et l'équipement des locaux, et doivent être complétés à hauteur de 2 100,00 €,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°93 « travaux voirie 2014 », à hauteur de 100 000,00 €, pour l'aménagement de la voie d'accès de Lafagette à Gourdon, ne seront pas utilisés entièrement, et sont donc disponibles pour être virés partiellement, à hauteur de 2 100,00 €, à l'opération n°75,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°3 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaire, à hauteur de 2 100,00 €, depuis l'opération n°93 « travaux voirie 2014 », vers l'opération n°75 « locaux jeunesse », en section d'investissement du budget principal :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21751-93 Réseaux de voirie	2 100,00 €			
21-2135-75 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	260,00 €			
21-2183-75 Matériel de bureau et informatique		460,00 €		
21-2188-75 Autres immobilisations corporelles		1 900,00 €		
Total	2 360,00 €	2 360,00 €		

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-102 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la nécessité de prévoir les crédits afférents à l'amortissement de l'exercice 2014 des biens du budget annexe SPANC, à savoir du matériel de contrôle, du matériel informatique et du logiciel de gestion du service, pour un montant total de 5 633,00 €,

Considérant les crédits disponibles à hauteur de 633,00 € au compte 022 « dépenses imprévues » du budget annexe SPANC,

Considérant que le compte 6281 « concours divers », en dépenses de fonctionnement du budget principal, dispose des crédits complémentaires suffisants pour être virés partiellement, à hauteur de 5 000,00 €, au budget annexe SPANC, compte tenu de la cotisation au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot qui devrait finalement s'élever à 3 000,00 € au lieu de 12 273,00 € prévus initialement,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, afin de procéder aux virements de crédits nécessaires, à hauteur de 633,00 € depuis le compte 022 « dépenses imprévues » du budget annexe SPANC, et à hauteur de 5 000,00 €, depuis le compte 6281 « concours divers » en dépenses de fonctionnement du budget principal, vers le budget annexe SPANC :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6281 Concours divers	5 000,00 €			
67-6748 Autres subventions exceptionnelles		5 000,00 €		
Total	5 000,00 €	5 000,00 €		

Budget annexe Spanc - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-774 Subventions exceptionnelles				5 000,00 €
022 Dépenses imprévues	633,00 €			
042-6811 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		5 633,00 €		
Total	633,00 €	5 633,00 €		5 000,00 €

Budget annexe Spanc - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
040-2805 Amortissements logiciels				4 162,00 €
040-28183 Amortissements matériel de bureau et informatique				185,00 €
040-28188 Amortissements autres immobilisations				1 286,00 €
Total				5 633,00 €

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-103: DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la nécessité de compléter les crédits afférents à l'amortissement de l'exercice 2014 des biens du budget annexe Hôtel d'Entreprises, concernant le panneau de signalétique, pour un montant de 615,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, afin de procéder à la prévision des crédits nécessaires, à hauteur de 615,00 €, au budget annexe Hôtel d'Entreprises :

Budget annexe Hôtel d'Entreprises - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
042-6811 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		615,00 €		
023 Virement à la section d'investissement	615,00 €			
Total	615,00 €	615,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget annexe Hôtel d'Entreprises - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement			615,00 €	
040-28158 Amortissements autres installations, matériel et outillage techniques				615,00 €
Total			615,00 €	615,00 €

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

Arrivée de Madame Nathalie DENIS

N°2014-104 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires) a été créé lors de la séance du 5 décembre 2012 (délibération n° 2012-111).

L'agent qui occupe actuellement le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet est intercommunal. En effet, il exerce pour partie à la Communauté de Communes Quercy Bouriane et pour partie à la Commune de Rouffilhac, qui est sa collectivité principale.

Cet agent, répondant aux conditions d'ancienneté et d'échelon requises, s'est présenté et a obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires), à compter du 01/11/2014, afin de promouvoir cet agent, qui sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires) qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires), à compter du 01/11/2014,
- valide la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (14 heures hebdomadaires),
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Étaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS –

Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL

– Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane

LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-

MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND –

Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-105 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Conformément aux articles L 2121-8 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), comprenant une commune d'au moins 3 500 habitants, sont tenus d'établir un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Communautaire qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est néanmoins imposé au Conseil Communautaire l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires selon l'article L 2312-1 du CGCT, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L 2121-12 du CGCT, ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales, selon l'article L 2121-19 du CGCT.

Le règlement intérieur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane est joint en annexe.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-106 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LE COMITE DE PILOTAGE DE L'AGENDA 21 DE GOURDON

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour siéger au sein du Comité de pilotage de l'agenda 21 de Gourdon.

Proposition est faite de désigner Monsieur Stéphane MAGOT comme représentant de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour siéger au sein du Comité de pilotage de l'agenda 21 de Gourdon.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, désigne Monsieur Stéphane MAGOT comme représentant de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour siéger au sein du Comité de pilotage de l'agenda 21 de Gourdon.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-107 : SOUTIEN A L' « APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) » DE LA VILLE DE GOURDON POUR LA DEMARCHE DE DYNAMISATION DES CENTRES-BOURGS

Rapporteur : Daniel THEBAULT

La Commune de Gourdon a été identifiée en juin 2014 par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) Midi-Pyrénées pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le gouvernement en faveur de la revitalisation des centres-bourgs.

Cette démarche expérimentale vise à :

- dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains, en développant des activités productives et résidentielles ;

- améliorer le cadre de vie des populations, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;

- accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

Cet appel à manifestation d'intérêt représente une véritable opportunité pour Gourdon et son bassin de vie, notamment par les financements qu'il permettra de mobiliser pour l'ingénierie nécessaire à l'élaboration et à l'animation de son projet de revitalisation et également à destination du logement social et de l'amélioration du parc de logement privé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les collectivités lauréates conventionneront avec l'Etat et tous les partenaires financiers pour formaliser l'engagement de crédits au titre du FNADT, du logement social (BOP 135) et de l'ANAH sur une période de trois ans consécutive à la signature de la convention.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 33 votes pour, 6 votes contre (Madame Fabienne LALANDE, Madame Jacqueline LEPOINT, Monsieur Gérard GAYDOU, Monsieur Jean-François BELIVENT, Monsieur Thierry LEMPEREUR, Monsieur Patrick LABRANDE) et 5 abstentions (Madame Danielle DEVIERS, Madame Sylvette BELONIE, Madame Françoise LAGRANGE, Monsieur Jean-Michel FAVORY, Monsieur Christian LEGRAND) valide le soutien de la Communauté de Communes Quercy Bouriane à l'« appel à manifestation d'intérêt » de la ville de Gourdon pour sa démarche de dynamisation des centres-bourgs.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Étaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS –

Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL

– Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane

LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-

MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND –

Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-108 : MAISON COMMUNAUTAIRE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

Rapporteur : Patrick LABRANDE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) propose sur le département une information neutre, objective et gratuite à ceux qui sont confrontés à un problème de logement. Pour ce faire, l'ADIL a mis en place 14 permanences mensuelles réparties sur l'ensemble du département.

Une de ces permanences mensuelles se déroule depuis de nombreuses années dans les locaux de la Direction Départementale des Territoires de Gourdon et génère de nombreuses consultations.

A sa demande, l'ADIL souhaite faire évoluer son lieu de permanence vers les locaux de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

L'ADIL sollicite donc le prêt gracieux d'un bureau de la Maison Communautaire, le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h00. Les détails pratiques de cette mise à disposition sont précisés dans la convention jointe.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise à disposition gracieuse d'un bureau au sein de la Maison Communautaire, pour la tenue d'une permanence de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-109 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Présentation est faite du rapport d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au titre de l'année 2013.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 42 votes pour et 2 abstentions (Madame Paola BENASTRE, Monsieur Patrice MAURY), approuve le rapport d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour l'année 2013.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-110 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Proposition est faite de déterminer les dates des prochaines séances du conseil communautaire selon le calendrier suivant :

- le lundi 17 novembre 2014 à 18h30 à la Maison Communautaire,
- le lundi 15 décembre 2014 à 18h30 à la Maison Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier des séances ci avant présenté.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-111 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYMICTOM AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Rapporteur : Christian LALANDE

Présentation est faite du rapport d'activités du SYMICTOM au titre de l'année 2013.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport d'activités du SYMICTOM pour l'année 2013.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-112 : PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT DU SYDED AU TITRE DE L'ANNEE 2013

Rapporteur : Christian LALANDE

Présentation est faite du rapport de l'activité assainissement du SYDED du Lot au titre de l'année 2013.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport de l'activité assainissement du SYDED du Lot pour l'année 2013.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-113 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SYMICTOM) DU PAYS DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Christian LALANDE

L'agent en charge du service public d'assainissement non collectif est arrêté jusqu'au 15 novembre 2014.

La partie de son activité relative aux contrôles des installations existantes, réalisés selon un planning pré-établi, peut être facilement reportée.

En revanche, les contrôles de conception et de bonne réalisation des travaux, ou des contrôles réalisés dans le cadre des ventes immobilières ne peuvent pas être retardés.

Il a donc été demandé au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SYMICTOM) de réaliser la prestation de service en remplacement de l'agent de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Ainsi, les contrôles seront effectués par les agents du Service Public d'Assainissement Non Collectif du SYMICTOM, qui enverront leur rapport pour signature à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Quercy Bouriane préalablement à la transmission aux propriétaires.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La prestation sera facturée par la Communauté de Communes Quercy Bouriane aux propriétaires selon le barème validé lors des séances du Conseil Communautaire des 3 juin 2005 et 14 avril 2008, soit :

- 77 € par contrôle de conception,
- 76 € par contrôle de bonne réalisation des travaux,
- 80 € par contrôle effectué dans le cadre d'une vente immobilière.

Elle sera ensuite payée au SYMICTOM selon son barème soit :

- 80 € par contrôle de conception,
- 70 € par contrôle de bonne réalisation des travaux,
- 90 € par contrôle effectué dans le cadre d'une vente immobilière.

Les détails pratiques de ce remplacement seront précisés dans le cadre d'une convention de prestation de service (jointe en annexe).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- valide la conclusion d'une convention de prestation de service avec le SYMICTOM du Pays de Gourdon pour le remplacement de l'agent du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pendant la durée de son arrêt,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-114 : EXERCICE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Rapporteur : Christian LALANDE

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a créé et gère un Service Public d'Assainissement Non Collectif, au titre de sa compétence optionnelle « mise en place d'un service de contrôle et de suivi des assainissements autonomes (installations nouvelles et existantes) ».

La Communauté de Communes Quercy Bouriane exerce la compétence sur 14 communes de son territoire qui sont : Concorès, Gourdon, Lamothe-Cassel, Montamel, Payrignac, Peyrilles, St Chamarand, St Cirq Madelon, St Cirq Souillaguet, St Clair, St Germain du Bel Air, St Projet, Soucirac et Uzech les Oules.

Elle n'exerce pas la compétence sur les 6 autres communes de son territoire qui sont : Anglars-Nozac, Fajoles, Milhac, Rouffilhac, Ussel et Le Vigan.

En effet, pour ces dernières qui ont adhéré à la Communauté de Communes Quercy Bouriane au 1^{er} janvier 2013, c'est le SYMICTOM du Pays de Gourdon qui exerçait précédemment la compétence optionnelle « Service Public d'Assainissement Non Collectif ». Le SYMICTOM en a poursuivi l'exercice jusqu'à présent, la Communauté de Communes Quercy Bouriane étant en représentation-substitution de ces communes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Les moyens affectés par la Communauté de Communes Quercy Bouriane au fonctionnement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif sont :

- en termes de personnel : un agent à temps complet sous contrat à durée déterminé de droit public
- en termes de matériels : matériels de contrôle, matériel informatique et logiciel de gestion du service.

Selon l'article L.2224-8 du CGCT, la totalité des installations existantes d'assainissement non collectif aurait dû être contrôlée avant le 31 décembre 2012. Toutefois, au 30 juin 2014, seulement la moitié des installations a réellement été contrôlée.

De ce fait, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Quercy Bouriane présente un retard conséquent dans les contrôles réalisés, qui ne pourra se rattraper que par une augmentation des moyens. Ce retard pèse sur le montage des opérations groupées mené en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et fait perdre d'éventuelles subventions aux propriétaires souhaitant réhabiliter leur filière d'assainissement.

De son côté, le Service Public d'Assainissement Non Collectif du SYMICTOM du Pays de Gourdon risque d'évoluer dans les prochaines années, ce qui pourrait amener à un surdimensionnement des moyens affectés à l'exercice de la compétence d'assainissement non collectif.

Aussi, après réflexion et dans un souci d'harmonisation du fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, il convient de solliciter le SYMICTOM du Pays de Gourdon afin qu'il étende le champ d'intervention de sa compétence optionnelle à l'ensemble du territoire communautaire, à effet au 1^{er} janvier 2015.

Il convient également que les moyens affectés par la Communauté de Communes Quercy Bouriane au fonctionnement de son service soient transférés au SYMICTOM du Pays de Gourdon, à effet au 1^{er} janvier 2015.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- valide la sollicitation de la Communauté de Communes Quercy Bouriane auprès du SYMICTOM du Pays de Gourdon afin que celui-ci étende le champ d'intervention de sa compétence optionnelle « Service Public d'Assainissement Non Collectif » à l'ensemble du territoire communautaire, et ce à compter du 1^{er} janvier 2015,
- valide le transfert des moyens affectés au service par la Communauté de Communes Quercy Bouriane, auprès du SYMICTOM, à effet au 1^{er} janvier 2015,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

N°2014-115 : CONTRAT DE PRET A USAGE A TITRE GRATUIT DE TERRAINS AUPRES DE MONSIEUR JORIS DELPY

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Lors de sa séance du 20 avril 2011 (délibération n°2011-66), le Conseil Communautaire avait validé la vente d'un terrain d'environ 4 000 m², situé à proximité de la zone d'activités économiques de la Croix de Pierre, à Monsieur Joris Delpy, en vue de l'implantation d'une pépinière.

Cette vente nécessitait un bornage par un géomètre et le prix au m² s'élevait à 12,00 €. Le document d'arpentage a été réalisé et le notaire a établi l'acte de vente. Malheureusement, l'acheteur potentiel n'a pas pu obtenir de financement auprès des banques qui ont jugé le prix trop élevé pour des terrains à usage agricole.

En conséquence, il est proposé de consentir à Monsieur Joris Delpy, un prêt à usage à titre gratuit des terrains pour en permettre l'entretien par la mise en culture des sols, et ce à compter du 1^{er} novembre 2014 pour une durée de 6 mois renouvelable par délibération du Conseil Communautaire (Modèle contrat joint en annexe).

La Communauté de Communes, dans la perspective d'un soutien aux activités économiques, mettra à profit ce délai de 6 mois pour proposer un dispositif d'accession à la propriété permettant à l'intéressé de pérenniser son activité sur ce site.

Le bornage de ces parcelles ayant engendré, pour la collectivité, des frais de géomètre à hauteur de 1 400 €, il est proposé d'en demander le remboursement à Monsieur Delpy.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 32 votes pour, 7 contres (Madame Sylvette BELONIE, Madame Françoise LAGRANGE, Madame Danielle DEVIERS, Madame Sylvie THEULIER, Madame Paola BENASTRE, Monsieur Jean-Louis CONSTANT, Monsieur Patrice MAURY) et 5 abstentions (Madame Marie-Chantal LAURENT, Monsieur Christian CHAVAROCHE, Monsieur Bruno SABATIER, Monsieur Christian LEGRAND, Monsieur Jean-Michel FAVORY) :

- valide la mise en place d'un contrat de prêt à usage à titre gratuit avec Monsieur Joris Delpy, pour le lot composé pour partie des parcelles anciennement cadastrées section A n° 1209, 1210, 1474, situé à Croix de Pierre à Gourdon, d'une surface totale de 4 623 m², et ce à compter du 1^{er} novembre 2014 pour une durée de 6 mois renouvelable par délibération du Conseil Communautaire,
- valide la demande auprès de Monsieur Joris Delpy, du remboursement des frais de bornage payés par la Communauté de Communes, à hauteur d'un montant de 1 400 €,
- valide la sollicitation du service des domaines pour une évaluation du bien sus mentionné,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absent : Philippe DELCLAU

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

Départ provisoire de Monsieur Philippe DELCLAU

N°2014-116 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS MUSICAUX AU SEIN DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Rapporteur : Pascal PAVAN

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes Quercy Bouriane souhaite mettre en place une animation d'éveil musical auprès de la petite enfance.

Pour concrétiser ce projet, la Commune de Gourdon, qui gère une Ecole Municipale de Musique, a été sollicitée afin de mettre à disposition partiellement une assistante d'enseignement artistique.

Cette dernière interviendra une fois par mois pendant une heure, en alternance sur les RAM de Gourdon, St Germain du Bel-Air et Le Vigan, et ce sur une période allant d'octobre 2014 à juin 2015.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane s'engage à rembourser le montant de la rémunération et des charges sociales, assumé par la Commune de Gourdon pour l'intervention de cet agent, selon les détails précisés dans une convention de mise à disposition de personnel (remise sur table en séance).

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Gourdon et la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour la mise en place d'animations d'éveil musical au sein du Relais Assistantes Maternelles dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur Patrick Labrande, Vice-président par délégation, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le six octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 septembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Patrice MAURY – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Jean-Louis CONSTANT

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etait absente : Danielle DEVIERS

A été élue secrétaire de séance : Marie-Chantal LAURENT

Retour de Monsieur Philippe DELCLAU et départ de Madame Danielle DEVIERS

N°2014-117 : MATERIEL DE RECEPTION ANNEE 2013 - CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Fabienne CHARBONNEL

Dans le cadre de l'application de sa compétence en matière de « soutien en direction du monde associatif » dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, au titre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme », la Communauté de Communes met en œuvre une prestation de fourniture et pose de matériels de réception auprès des associations du territoire communautaire.

Suites aux réflexions conduites par le groupe de travail « Tentes et chapiteaux », en date du 18 novembre 2013, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 2 décembre 2013 (délibération n°2013-158), a approuvé les nouvelles modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériels de réception, soit une participation de chaque association utilisatrice à hauteur de :

- 24% du coût des prestations relevant de la commande initiale,
- 100% du coût des prestations pour toute demande supplémentaire par rapport à la commande initiale.

Le Comité des fêtes des Vitarelles avait procédé à la demande supplémentaire d'un plancher de 50 m², pour un montant de 1 811,94 €, par rapport à la commande initiale qui s'élevait à 2 332,21 €.

En conséquence, sa participation au coût de la prestation du 3 au 4 août 2013 s'élevait à 2 371,67 €, se déterminant comme suit : (2 332,21 € x 24%) + (1 811,94 € x 100%).

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il se trouve que cette demande supplémentaire était consécutive à un dysfonctionnement non imputable à l'utilisateur.

En conséquence, il est proposé de modifier la participation du Comité des fêtes des Vitarelles et de la porter à hauteur de 24% du coût de la prestation relevant de la commande initiale, soit $2\,332,21 \text{ €} \times 24\% = 559,73 \text{ €}$.

Le coût restant à charge de la Communauté de Communes s'élève donc à 3 584,42 €.

Le titre de recettes n°483 bordereau n°77 émis en date du 20 décembre 2013, pour un montant de 2 371,67 €, à l'encontre du Comité des fêtes des Vitarelles, sera donc réduit par émission d'un mandat de paiement à hauteur de 1 811,94 €, durant l'exercice 2014.

Les contributions des autres associations utilisatrices, pour l'ensemble des prestations mises en œuvre durant l'année 2013, restent inchangées.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 24 septembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la modification de la participation du Comité des fêtes des Vitarelles concernant la prestation de fourniture et pose de matériels de réception, au titre de l'année 2013, comme ci avant présentée,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP